

DECISION N°D/2021/0258^{ME} MENA/CAB/DRH

PORTANT SUSPENSION D'UN (01) CADRE

LE MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant statut général des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret D/2018/264/PRG/SGG du 02 novembre 2018, portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;

Vu Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant nomination du premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant structure du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2021/017-018-024-028/PRG/SGG des 19,21, 23 et 27 janvier 2021 et

D/2021/082/PRG/SGG du 19 mars 2021 portant composition partielle du Gouvernement ;

Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Ibrahima CISSE matricule 212333F, Directeur National du Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires est suspendu de sa fonction pour faute grave.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée et Publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

SG1
DAF1
MENA/CAB/DRH2
MEPT1
INTERESSEE1/6

Conakry, le 23



Pr. Alpha Amadou Bano BARRY